

Observations ASLDL enquête publique ISDND Bagnols-en-Forêt

De: "Conseil Syndical" < > 20/04/2018 15:19
À: leslauriers-bagnols-epvar@administrations83.net
Pièces jointes: Observations ASLDS ISDND Bagnols 180420.pdf (51 ko);

Madame la Commissaire enquêtrice,

Vous trouverez en pièce jointe des observations concernant l'enquête publique ISDND de Bagnols-en-Forêt.

Avec mes salutations les plus respectueuses.

Gilbert Concas
Président du conseil syndical de l'ASLDL

--

*ASLDL
Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine de la Lieutenante
114 Boulevard des Lauriers
La Lieutenante
83480 PUGET-SUR-ARGENS*

*04 94 40 84 04
asllieutenante@gmail.com*



Madame la Commissaire Enquêtrice,

La réunion publique du vendredi 6 avril concernant la réouverture du site 3 de l'ISDND de Bagnols-en-Forêt n'a fait qu'aggraver les inquiétudes et l'opposition des 141 propriétaires du domaine de la Lieutenante de Puget-sur-Argens distant de 1,7 km de ce site.

En effet, si, le dossier d'ANTEA retient les feux de forêt comme source potentielle de danger liée à l'environnement du site, ce dossier n'a pas intégré l'ouverture du centre de compostage de « la Poudrière », situé à 1,5 km au sud-est de l'ISDND et à 1 km du lotissement de la Lieutenante, ni l'incendie du 27 juillet 2015 qui a eu lieu dans cette zone et qui entraîné l'évacuation de dix mille personnes (voir édition de Var Matin sur internet).

Or, lors de la réunion du 6 avril, Monsieur Morénon, président du SMIDDEV, a reconnu publiquement qu'un feu s'est déclenché spontanément, courant janvier 2018, dans un tas de compost de la Poudrière. Ce départ de feu, qui a eu lieu de jour, a été immédiatement maîtrisé par le personnel du centre de compostage et les pompiers.

Il est regrettable que cet incident, qui s'est déroulé en janvier 2018, mois pourtant pluvieux et donc peu propice aux incendies, n'ait pas fait l'objet d'une note portée à la connaissance du public et des autorités administratives chargées de donner l'autorisation de réouverture du site 3.

Lorsque ce départ d'incendie a été évoqué au cours de la réunion du 6 avril, les responsables du SMIDDEV ont minimisé le danger en affirmant qu'il n'y a pas de vent qui souffle du site de compostage de la Poudrière vers l'ISDND des Lauriers, car le vent dominant, le mistral, souffle dans le sens contraire nord-ouest sud-est.

Or, ces affirmations ont été démenties le dimanche 8 avril, jour où des vents violents ont soufflé toute la journée dans la direction sud-est nord-ouest, c'est-à-dire du site de la Poudrière vers l'ISDND des Lauriers. Ce jour-là, le département du Var était en alerte orange pour vent violent.

ANTEA considère les conditions météorologiques comme des facteurs aggravants et non comme des sources potentielles de dangers pour la réouverture du site 3. Or, **la présence du site de compostage de la Poudrière, non prise en compte par ANTEA, transforme les conditions météorologiques en véritables sources potentielles de dangers.**

Les résidents du domaine de la Lieutenante sont convaincus qu'un départ de feu du dépôt de compost de la Poudrière en période estivale ou de sécheresse, avec un fort vent de sud-est nord-ouest, pourrait déclencher un incendie sur le site 3, avec des dégagements de fumées toxiques qui toucheraient non seulement le quartier de la Lieutenante mais aussi tout le bassin de population voisin, distant de seulement 2 km, qui accueille plus de 10 000 personnes l'été.

D'autre part, le dossier d'ANTEA se fonde sur une étude de 2003 pour affirmer que les odeurs étaient acceptables, et sur des mesures de 2016 pour affirmer que la qualité de l'air est satisfaisante. Or, si les odeurs étaient acceptables en 2003, c'est au cours de la période 2008-2011 que le pic de nuisances des odeurs d'oeuf pourri semble avoir été atteint. Les autorités responsables du site ont été informées de la situation. Or, aucune mesure de la qualité de l'air n'a été communiquée au public pendant cette période. C'est seulement en 2016 que des mesures ont été faites, alors qu'il n'y avait plus de dépôts de déchets depuis 2011.

L'enquête rappelle bien que **l'hydrogène sulfuré, qui produit ces odeurs d'oeuf pourri, est très toxique, et qu'il est présent dans le biogaz dans des proportions qui présentent un danger pour la santé humaine.**

Je vous rappelle aussi les nombreuses observations qui vous ont été communiquées au sujet de **la fragilité de la rehausse dans le temps, qui pourrait aboutir à un glissement d'une partie des déchets stockés en contrebas dans le Ronflon.**

Enfin, rien ne prouve que la réouverture de la décharge ne va pas recréer **une pollution du Ronflon et de son réseau hydrographique.**

Il nous paraît aberrant de réouvrir cette décharge dans une zone proche d'un bassin de important de population, alors que les événements passés ont montré les nuisances qu'elle créait et que les risques liés à sa réouverture ne sont pas maîtrisés.

La zone verte, qui part du Capitou de Fréjus vers Bagnols, est transformée en une zone de traitement ou de stockage de déchets, déchets du bâtiment au Capitou, déchets verts à la Poudrière, déchets ménagers à Bagnols. au détriment des populations qui y résident.

Si la réouvertue de l'ISDND a lieu, un incendie dans cette zone qui impacterait le site 3 rehaussé pourrait avoir des conséquences très graves par les dégagements de fumées toxiques. De plus, comment des moyens aériens seuls capables de maîtriser un incendie important pourraient intervenir sans provoquer un effondrement des déchets stockés ?

L'incendie du 27 juillet 2015 montre qu'il ne s'agit pas de quelque chose d'hypothétique. Les autorités compétentes qui auront autorisé la réouverture de l'ISDND ne pourront pas alléguer qu'elles n'étaient pas au courant des risques qu'elles font prendre aux populations voisines.

Nous espérons par conséquent que le principe de précaution, qui n'apparaît pas dans le dossier du Smiddev, sera aussi un des éléments que vous prendrez en compte dans la synthèse de votre enquête

L'aspect financier dû aux manques de solutions de proximité pour traiter les déchets de l'Est Var et de l'Ouest des Alpes maritimes, ne doit pas occulter les problèmes et les dangers que pose la réouverture du site 3 de l'ISDND des Lauriers.

Nous espérons que nos arguments seront entendus et nous vous adressons, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Gilbert CONCAS

Président du conseil syndical de l'ASL de la Lieutenante